

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN</p>	<p>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024 – Délib 2024-037</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 15 - absents : 	<p>De la commune : MEILLONNAS Séance du : 27 09 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à 20h30 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.</p>
<p>Date de convocation : 23/09/2024 Date d'affichage : 02/10/2024</p>	<p>M CHIVAL Fabrice a été nommé secrétaire de séance</p>
<p>Vote : POUR : 15 CONTRE :</p>	<p><u>Etaient présents</u> : ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline <u>Absents excusés</u> : BREVET Claude, BRONNER Sandrine, FLECHON Karine, GUICHON David, NEVEU Jean-Paul</p>
<p>OBJET : Accroissement temporaire d'activité</p>	<p><u>Procurations</u> : BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, BRONNER Sandrine à PIOTELAT Aline, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, GUICHON David à CURNILLON Arnaud, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre</p>

Accroissement temporaire d'activité

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 23 heures de travail par semaine assurant les fonctions de gestionnaire de camping ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi pour accroissement d'activité d'agent technique polyvalent à compter du 1^{er} novembre 2024 pour une durée de 12 mois jusqu'au 31 octobre 2025.

PRESICE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 23 heures hebdomadaire.

DECIDE que la rémunération mensuelle sur la base de l'indice IB 367 et IM 366, échelle C1 de rémunération.

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pouvoir cet emploi

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Cette délibération sera adressée après visa de la préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
et publication du 02/10/2024



Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024 – Délib 2024-038
Nombre de conseillers :	De la commune : MEILLONNAS Séance du : 27 09 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à 20h30 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.
- en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 15 - absents :	M CHIVAL Fabrice a été nommé secrétaire de séance
Date de convocation : 23/09/2024 Date d'affichage : 02/10/2024	<u>Etaient présents</u> : ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline
Vote : POUR : 15 CONTRE :	<u>Absents excusés</u> : BREVET Claude, BRONNER Sandrine, FLECHON Karine, GUICHON David, NEVEU Jean-Paul
OBJET : Tableau des emplois	<u>Procurations</u> : BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, BRONNER Sandrine à PIOTELAT Aline, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, GUICHON David à CURNILLON Arnaud, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre

Tableau des emplois permanents de la collectivité

Monsieur le Maire informe que le service SARPAYE de Belley qui est chargé de traiter le mandatement des paies et indemnités demande à ce qu'on délibère sur le tableau des emplois permanents de la commune et présente sous une nouvelle forme.

La présentation est faite aux membres du conseil municipal et le Maire propose certaines modifications. Trois postes peuvent proposer en poste vacant, du fait de la non présence d'agent et deux postes ou la quotité horaire peut être modifiée de 17.5/35^{ème} à 23/35^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE Les propositions du Maire

FIXE le tableau des emplois permanents de la collectivité

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Cette délibération sera adressée après visa de la préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
et publication du 02/10/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE							
SERVICE	LIBELLE EMPLOI		CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACTUELS ART. L.132-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
	Référence de la délibération créant l'emploi à l'origine						
Service administratif	Secrétaire de Mairie Délibération n°2022-054 du 07/10/2022		Rédacteurs territoriaux Adjoint administratifs territoriaux	Non	1	0	TC
	Secrétaire de Mairie Délibération n°2022-054 du 07/10/2022		Rédacteurs territoriaux Adjoint administratifs territoriaux	Non	1	0	TC
	Agent Postal Délibération n°2021-056 du 15/10/2021		Adjoint administratifs territoriaux	Oui	1	0	TNC 24/35 ^{ème}
	Responsable des services techniques Délibération n°2021-056 du 15/10/2021		Agents de maîtrise territoriaux	Non	1	0	TC
Service technique	Agent technique polyvalent Délibération du 24/04/2009		Adjoint techniques territoriaux	Non	1	0	TC
	Agent technique polyvalent Délibération n°2024-038 du 27/09/2024		Adjoint techniques territoriaux	Oui		1	TC
	ATSEM Délibération n°2021-056 du 15/10/2021		Agents de maîtrise territoriaux	Non	1	0	TC
	ATSEM Délibération n°2021-056 du 15/10/2021		Adjoint techniques territoriaux	Non	1	0	TNC - 30/35 ^{ème}
Service scolaire	Gardien de camping Délibération du 29/01/2010		Adjoint techniques territoriaux	Non	0	1	TC
	Gestionnaire de camping Délibération n°2024-038 du 27/09/2024		Adjoint techniques territoriaux	Oui	1	0	TNC - 23/35 ^{ème}
	Gestionnaire de camping Délibération n°2024-038 du 27/09/2024		Adjoint techniques territoriaux	Oui	1	0	TNC - 23/35 ^{ème}
	Cuisinier (ère) Délibération n°2021-045 du 09/07/2021		Adjoint techniques territoriaux	Oui	1	0	TNC - 28/35 ^{ème}
Service cantine	Surveillante de garderie et de restauration scolaire Délibération n°2018-044 du 26/07/2018		Adjoint techniques territoriaux	Non	1	0	TNC 16.67/35 ^{ème}
	Surveillante de restauration scolaire Délibération du 18/12/2015		Adjoint techniques territoriaux	Oui	1	0	TNC - 6.18/35 ^{ème}
	Surveillante de restauration scolaire Délibération du 18/12/2015		Adjoint techniques territoriaux	Oui	1	0	TNC - 6.18/35 ^{ème}
	Surveillante des enfants à l'école primaire Délibération n°2024-038 du 27/09/2024		Adjoint techniques territoriaux	Oui	0	1	TNC - 0.5/35 ^{ème}

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN</p>	<p>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024 – Délib 2024-039</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 15 - absents : 	<p>De la commune : MEILLONNAS Séance du : 27 09 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à 20h30 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.</p>
<p>Date de convocation : 23/09/2024 Date d'affichage : 02/10/2024</p> <hr/> <p>Vote : POUR : 15 CONTRE :</p>	<p>M CHIVAL Fabrice a été nommé secrétaire de séance</p> <p><u>Etaient présents</u> : ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline <u>Absents excusés</u> : BREVET Claude, BRONNER Sandrine, FLECHON Karine, GUICHON David, NEVEU Jean-Paul</p>
<p>OBJET : Tarif emplacement</p>	<p><u>Procurations</u> : BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, BRONNER Sandrine à PIOTELAT Aline, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, GUICHON David à CURNILLON Arnaud, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre</p>

Tarif logement / emplacement gérants camping

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-007 et informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer à nouveau suite au départ de l'un des gérants au 31 octobre prochain. L'emplacement 6 qui est donc occupé par le gérant restant au camping au 1^{er} novembre. Il est proposé une mise à disposition gratuite de l'emplacement 6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la mise à disposition de l'emplacement gratuite
AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Cette délibération sera adressée après visa de la préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
et publication du 02/10/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024 – Délib 2024-040
Nombre de conseillers :	De la commune : MEILLONNAS Séance du : 27 09 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à 20h30 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.
- en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 15 - absents :	M CHIVAL Fabrice a été nommé secrétaire de séance
Date de convocation : 23/09/2024 Date d'affichage : 02/10/2024	Etaients présents : ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline Absents excusés : BREVET Claude, BRONNER Sandrine, FLECHON Karine, GUICHON David, NEVEU Jean-Paul Procurations : BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, BRONNER Sandrine à PIOTELAT Aline, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, GUICHON David à CURNILLON Arnaud, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre
Vote : POUR : 15 CONTRE :	
OBJET : ZAENR	

Avis conforme sur la carte départementale des zones d'accélération des énergie renouvelables

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoient la définition par les communes de zones d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pris la délibération 2024-026 lors du conseil municipal du 26 avril 2024 identifiant les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023.

Il précise que Madame la Préfète, dans son courrier du 25 juillet 2024, soumet à la commune pour avis conforme, en ce qui concerne son territoire, le projet de cartographie des zones d'accélération arrêté, comme prévu par la loi.

Cet avis, exprimé par délibération du conseil municipal devra être transmis à Madame la Préfète dans un délai de 3 mois à compter du 25 juillet 2024.

Après vérification du projet de cartographie des zones en ce qui concerne son territoire, la commune :

Juge conforme à l'intention de la commune la cartographie, en ce qui concerne l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Que la cartographie est conforme à l'intention de la commune
De charger Monsieur le Maire à transmettre cette délibération au référent préfectoral.



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024 – Délib 2024-041
Nombre de conseillers :	De la commune : MEILLONNAS Séance du : 27 09 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à 20h30 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.
- en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 15 - absents :	M CHIVAL Fabrice a été nommé secrétaire de séance
Date de convocation : 23/09/2024 Date d'affichage : 02/10/2024	<u>Etaient présents</u> : ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline <u>Absents excusés</u> : BREVET Claude, BRONNER Sandrine, FLECHON Karine, GUICHON David, NEVEU Jean-Paul <u>Procurations</u> : BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, BRONNER Sandrine à PIOTELAT Aline, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, GUICHON David à CURNILLON Arnaud, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre
Vote : POUR : 15 CONTRE :	
OBJET : Vente de terrain	

Vente de terrain à Mr NALLET

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-019 et informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer à nouveau afin de préciser le numéro de parcelle concernée par cette vente. Il s'agit de la ZM 33.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PRESICE que la parcelle est bien la ZM 33

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Cette délibération sera adressée après visa de la préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
et publication du 02/10/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON

